

**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2008**

L'an deux mil huit, le dix-sept du mois de décembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, convoqués par lettre le 11 décembre, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de **Christian COUVERCELLE**, Maire.

Etaients présents :

Bruno DAUNOIS - Christine GERAL - Philippe GUICHARD - Philippe LERAY - James TAUGOURDEAU, Adjoints.

Philippe ABELLARD - Véronique BARTELMANN - Régine GALISSON - Odile LANDREAU - Dominique MANCEAU - Billy MOTAIS - Stéphane SOUCHARD, Conseillers Municipaux.

Etaients excusés :

Michel BARAT - Marie-Claire RONDEAUX - Matthieu TURLURE

Etaients absents :

Guytaine ARNOULD-DUMA - Cristian DUMA - Florian MALZIS

Les conseillers dont les noms suivent, ont donné, à leur collègue de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 121-12, 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nom du mandant

Marie-Claire RONDEAUX

Matthieu TURLURE

Michel BARAT

Nom du mandataire

Bruno DAUNOIS

Christian COUVERCELLE

James TAUGOURDEAU

Le Conseil Municipal a désigné Dominique MANCEAU, Conseiller, en qualité de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 24 décembre 2008.

M. Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2008 qui est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - INFRASTRUCTURES

1° - EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC AU CARREFOUR DU CLOS DOREAU

Vu le détail estimatif de travaux supplémentaires au carrefour du Clos-Doreau pour un montant HT de **3 110.25 €**, le **Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité**, de participer financièrement aux travaux par règlement sur présentation des appels de fonds et /ou mémoires des sommes dues au SIEMML du montant HT de **373.23 €** maximum.

2° - CONVENTION France TELECOM SIEMML ET COMMUNE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du réseau situé au carrefour du Clos-Doreau, M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention passée avec France TELECOM et le SIEMML et de l'autoriser à régler les participations facturées à la commune qui s'élèvent à la somme de 8 123.85 € HT (dont 940.80 € HT pour France TELECOM et 7 183.05 € HT pour le SIEMML).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention et S'ENGAGE à prendre en charge la totalité de la participation à verser et à en régler le montant au SIEMML et à France TELECOM.

II - AFFAIRES FONCIERES

1° - LOYERS DUS PAR EXPLOITANT AGRICOLE A LA COMMUNE

Le montant total des loyers dus sur les 5 parcelles cultivées s'élève à 1 512.46 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le montant des loyers à percevoir auprès d'un exploitant agricole correspondant aux locations des terres communales de 2004 à 2007.

2° - ACQUISITION PARCELLE AD 28

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition de la propriété sise rue des Moissonneurs au Plessis-Grammoire, cadastrée AD n° 28 d'une contenance de 33 m² pour un prix de 3 000 € (trois mille euros), après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'acquisition de cette parcelle, frais d'acte et annexes à la charge de la commune.

3° - ACQUISITION PARCELLE AD 07

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition de la propriété bâtie sise rue du Temple au Plessis-Grammoire, cadastrée AD n° 07 d'une contenance de 28 m² (ancien atelier du sabotier adossé d'un puits), pour un prix de 5 000 € (cinq mille euros), après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** l'acquisition de cette parcelle, frais d'acte et annexes à la charge de la commune.

III - AFFAIRES SOCIALES

1° - CONVENTION ENFANCE JEUNESSE AVEC LA M. S. A

Le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes. La MSA s'engage à verser une prestation de service Enfance Jeunesse annuelle plafonnée à 2 020 € par an. La présente convention est conclue pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention d'objectifs et de financement pour le contrat Enfance Jeunesse passée avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (CMSA).

IV - ANIMATION

1° - FRAIS D'ENTRETIEN DES SALLES COMMUNALES TARIFS A COMPTER DU 01/01/2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOPTÉ** à l'unanimité les nouveaux tarifs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2009.

2° - ADHESION ANNUELLE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le nouveau montant de l'adhésion à la bibliothèque municipale, soit 17,00 € à compter du 1^{er} janvier 2009 ainsi que le maintien des pénalités instaurées.

V - FINANCES

1° - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A CHORALE CRESCENDO

Cette association sollicite l'octroi d'une subvention supplémentaire afin de faire face à une dépense exceptionnelle réalisée en 2008. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, PAR 10 OUI ET 6 ABSTENTIONS, ACCEPTÉ** de lui verser cette subvention supplémentaire d'un montant de 250 €, à titre exceptionnel.

2° - DECISION MODIFICATIVE N° 4 SUR BUDGET ANNEXE « ZA BAULIEU - ATELIER RELAIS » ANNEE 2008

Afin de pouvoir équilibrer les comptes du budget annexe « ZA BAULIEU + ATELIER RELAIS », suite à la vente de l'atelier relais n° 6, il est nécessaire de modifier certains crédits budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTÉ à l'unanimité.

3° - DECISION MODIFICATIVE N° 6 SUR BUDGET COMMUNE 2008

Par délibération n° NOV 2008/01, des crédits supplémentaires et le report d'investissement de l'année 2007 ont été votés. Après vérification des comptes et suite à la délibération n° DEC 2008/08, il convient de rectifier certaines imputations et de prévoir des crédits supplémentaires au budget 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTÉ, à l'unanimité.

4° - PLACEMENT FINANCIER EN TRESORERIE

Un placement en bons du Trésor négociables d'un montant de 100 000 € et provenant d'un excédent du budget annexe « lotissement le Clos du Verger » arrivant à échéance le 18/12/08, il est nécessaire d'envisager un nouveau placement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** un placement à compte à terme pour un montant de 100 000 € d'une durée d'un mois puis un renouvellement mensuel tout au long du mandat en cours.

VI - ASSURANCES

1° - CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES »

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°, la commune a chargé le Centre de Gestion de Maine-et-Loire de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE M. Le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe avec couverture des charges patronales.

VII - QUESTIONS DIVERSES - DIA

1°/ Consorts Cochenec, Le Pavé du Joc à M. et Mme Bohin. 2°/ Commune - Champ de Mairé à M. Gardais

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le mercredi 28 janvier 2009 à 20 h 30.